



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question orale n° 879

## Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la situation financière du groupe Areva. En effet, ce groupe dispose de plusieurs sites d'implantation sur le département de Saône-et-Loire et plus particulièrement sur la 5ème circonscription dont il est le député. Or les salariés et les organisations syndicales ont exprimé des inquiétudes légitimes sur les annonces relatives à la situation financière du groupe et sur les difficultés rencontrées par plusieurs projets en cours. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour redresser la situation financière du groupe Areva et les prévisions du Gouvernement sur l'avenir de ce secteur industriel à la fois riche d'emplois et reconnu pour ses compétences et son savoir-faire.

## Texte de la réponse

### SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE AREVA

**M. le président.** La parole est à M. Christophe Sirugue, pour exposer sa question, n° 879, relative à la situation financière du groupe Areva.

**M. Christophe Sirugue.** Ma question concerne la société Areva, qui dispose de plusieurs sites d'implantation dans le département de la Saône-et-Loire et qui, comme chacun sait, connaît des difficultés de nature financière, mais aussi s'agissant de certains des projets qu'elle met en oeuvre.

J'ai eu l'occasion de recevoir plusieurs organisations syndicales, qui m'ont fait part de leurs interrogations – légitimes, selon moi. En effet, les commandes inscrites pour les années à venir sont insuffisantes pour rassurer l'ensemble des salariés.

D'autre part, nous connaissons des difficultés concernant les marchés conjoints entre EDF et Areva.

Ma question est donc la suivante : comment l'État, qui est l'actionnaire principal de ces entreprises, compte-t-il intervenir à la fois sur la situation financière de la société Areva, mais aussi sur l'avenir de ce secteur industriel extrêmement fort qui, chacun le sait, fait aujourd'hui l'objet de nombreuses interrogations ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

**Mme Carole Delga, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.** Monsieur le député, Areva a publié le 18 novembre dernier un communiqué de presse annonçant la suspension des perspectives financières pour les années 2015 et 2016 et confirmant l'existence de risques concernant l'atteinte de certains objectifs financiers pour l'exercice 2014.

Une nouvelle gouvernance a été instaurée le 8 janvier dernier avec la transformation d'Areva en société à conseil d'administration, ainsi que la nomination de Philippe Varin comme président du conseil et de Philippe Knoche comme directeur général.

Plus récemment, l'entreprise a publié le 2 février un communiqué de presse annonçant le niveau de chiffre d'affaires pour 2014, qui est en recul de 8 % par rapport à l'année précédente. Comme l'a précisé son directeur général, l'année 2014 a été éprouvante pour le groupe.

L'État suit avec attention les travaux engagés par la nouvelle gouvernance d'Areva, qui portent sur l'élaboration d'un plan de compétitivité et d'une feuille de route stratégique et financière. Il convient de laisser à la nouvelle équipe le temps de travailler sur ce plan de compétitivité et cette feuille de route. S'agissant de la position de l'État, il est prématuré de répondre aux questions tant que ces travaux n'ont pas abouti.

Les activités d'Areva en Saône-et-Loire sont regroupées autour des établissements de Creusot Forge, en charge de la forge de certains gros composants de générateurs de vapeur, et de Chalon Saint-Marcel, en charge de l'assemblage de ces composants. Ces activités sont essentielles pour la filière électronucléaire française, tant à l'export que pour le parc de réacteurs national, car il s'agit de composants clés de l'îlot nucléaire de ces centrales.

En ce qui concerne les activités nucléaires, ces établissements ont fait face, en effet, à une sous-activité en 2013 et en 2014, notamment en raison de nouvelles normes imposées suite à l'accident de Fukushima, qui impliquent des contrôles supplémentaires par l'ASN des productions.

Même si le marché nucléaire mondial reste impacté par l'accident du 11 mars 2011, les perspectives sont encourageantes dans plusieurs pays, où l'offre française pourrait être choisie. Le marché des services aux réacteurs situés en France demeure l'un des plus gros marchés pour le groupe Areva, et le sera d'autant plus dans les années qui viennent avec le lancement du « grand carénage ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Sirugue](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 879

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 620

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2015](#), page 1279

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 février 2015](#)